

DOSSIER

Réforme de la taxe professionnelle politiques budgétaires pour

Les incertitudes se sont levées peu à peu sur la réforme de la TP. Ce dossier apporte les dernières précisions concernant les collectivités locales dans le projet de loi de finances.

En revanche, les incertitudes sur les budgets à venir demeurent et s'accroissent jour après jour. Nombreuses sont les communautés qui s'interrogent et tentent de définir des stratégies pour l'avenir. Un petit tour de France s'imposait.

Gagnant ? Ou perdant ? C'est la première question à laquelle ont dû répondre nombre de collègues interrogés par les élus sur ce sujet. Peu d'entre eux ont obtenu des simulations fournies par les services de Bercy, malgré l'annonce de la ministre sur le sujet. Les services concernés étaient aux abonnés absents, ils « *n'avaient pas reçu de consignes* » ou « *n'avaient pas d'éléments suffisants pour les élaborer* »... Quelques élus « privilégiés » membres, par exemple du comité des finances locales, ont abreuvé leurs collègues de simulations obtenues sur le département, mais le plus souvent les collectivités ont eu recours à des cabinets privés, comme Jacques Bouyat à la communauté de Quimperlé qui a lancé début novembre une étude sur le sujet. Pour d'autres, c'est grâce aux éléments fournis plus tôt par les services fiscaux sur les plus importantes TP du territoire que s'est faite une première estimation en utilisant l'évaluation des EBM (équipements biens mobiliers).

Une fois le mécanisme de compensation ou d'écrêtement compris, les réactions ont été plus mesurées. Jacques Bouyat commente ainsi les résultats de l'étude évoquée ci-dessus : « *Au final, et dans le contexte connu, on pourrait espérer appartenir à la caté-*

Donnelle: quelles les années à venir?

Denis Courtois,

DGS

Jean-Pierre Coblentz, Pascal Heymes

Consultants Stratorial Finances

jean-pierre.coblentz@stratorial-finances.fr

gorie de ceux qui versent et non pas de ceux qui reçoivent... mais modestement. Tout cela est bien fragile mais non pas désespérant pour notre communauté, alors que l'on craignait le pire, du fait des implantations industrielles de six grands établissements qui représentent 75 % des bases et du produit. »

Quel avenir pour les recettes ?

Si le lien entre activités économiques et territoires est devenu un peu plus ténu au fil des discussions au parlement, « le retour sur investissement » en matière économique ne paraît pas toujours évident. Pour les collectivités « perdantes » en matière de TP, la question sous-jacente est « l'État diminuera-t-il sa compensation si le développement économique continue sur le territoire » ? Pour Jean-Pierre Coblentz, consultant en finances, la réponse aujourd'hui est claire : « La compensation ne diminuera pas en vertu des suppléments de produit mais les suppléments de produits seront bien plus faibles que s'il n'y avait pas eu la réforme ». Avec cependant un gros bémol qui en effraiera plus d'un : « Cela dit, la compensation met les collectivités à la merci de l'État qui peut toujours décider de la diminuer dans le cadre du futur système de péréquation. De plus, l'augmentation et l'amélioration de la répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée proposée par le Sénat, si elle ne peut qu'être saluée, rend une future autre réforme probable : le dégrèvement de 4 MDS (qui n'est pas sans rappeler le dispositif de la taxe professionnelle) représentera en effet un coût croissant pour l'État en cas de retour de la croissance ! » Un doute qui conduira nombre de collectivités à s'interroger sur la pertinence de certains investissements en matière économique. Pour Frédéric Pin, DGS de la CAPI à Bourgoin-Jallieu, cet effet est déjà perceptible et on entend sou-

vent cette remarque « si l'activité économique rapporte moins, on en fait moins ». Cependant, pour Jacques Bouyat « demeure la question de l'emploi et de son dynamisme sur nos communes. De ce point de vue, le service économique a toute sa place. L'effort devra toujours être maintenu pour garantir le plus grand nombre d'employés, donc de résidents pour capter de la TH, ressource principale demain. Cette réforme nous conduit à réinterroger le pacte financier et fiscal des communautés de communes membres. Nous allons demain partager une même ressource ».

Entre volontarisme, incertitude et méfiance

Pour Marie-Noëlle Anduru, DGS de la CC Val de Vienne, dans le Limousin, si l'inquiétude a disparu au niveau de 2010, on reste prudent au niveau des projets. L'année 2010 sera sans doute une année d'études et de poursuite des actions engagées mais, ajoute-t-elle, « il n'est pas rassurant d'avoir comme partenaire principal l'État, qui ne dispose plus des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses propres besoins, et assumer ses propres dépenses ». Pour Hélène Geindre, DGS de la CC du Pays entre Loire et Rhône, c'est aussi la prudence qui va s'imposer : « Je sens une restriction sur les investissements, ce qui nous engage dans le temps, et surtout une défiance vis-à-vis des politiques contractuelles ou de planification (PLH, contrat de rivière, contrats avec la

région ou le département etc.). Car les élus se rendent compte que les autres financeurs respectent de moins en moins leurs engagements et que c'est un piège à subvention. »

Mais quand la crise économique croise la réforme, il faut prendre des décisions dans l'urgence, surtout quand la lisibilité est nulle. À la CC de Fontenay-le-Comte en Vendée, la fermeture de plusieurs usines (dont SKF) conduit à la perte de 1 000 emplois sur les 8 000 que comportait le territoire. Cette perte de 33 % des bases de TP a conduit la collectivité à un plan « d'extrême rigueur ». Michel Biré, son DGS, en détaille les principales mesures : « L'attribution de compensation a été diminuée de 20 % en direction des communes (1 million d'euros) au prorata de leur apport initial, un arrêt est envisagé sur plusieurs activités culturelles... Certaines actions (voirie, chenil) prises en charge jusqu'à présent par la communauté feront l'objet de transfert de charges en direction des communes. Enfin toutes les dépenses de fonctionnement seront examinées avec rigueur ».

Ce qui pourrait paraître cependant paradoxal, est la décision de renforcer l'investissement dans le domaine économique où l'aménagement des zones se poursuit avec un prix de vente des terrains qui diminue. Les élus se sont en effet accordés pour faire de l'emploi une priorité pour compenser les pertes importantes subies. ...

La compensation met les collectivités à la merci de l'État, qui peut décider de la diminuer dans le cadre du futur système de péréquation